

Auteur : Allemagne

Commission : Santé

Problématique : Quelle coordination européenne pour assurer des systèmes de santé plus solides et accessibles aux Européens ?”

L'Allemagne est une république parlementaire fédérale d'Europe centrale avec un chef de gouvernement, et un chef d'État qui assume essentiellement des fonctions de représentation. Le pays se compose de 16 États (Länder), qui ont chacun leur constitution et bénéficient d'une grande autonomie quant à leur organisation interne. Le siège du gouvernement est situé dans la capitale Berlin et Francfort-sur-le-Main, capitale financière de l'Allemagne, abrite le siège de la Banque centrale européenne. En plus d'être membre fondateur de l'Union européenne, l'Allemagne est aussi un membre actif du G7 et G20, de la zone euro, de l'espace Schengen ainsi que de l'OTAN. Elle demeure la première puissance économique de l'Union européenne et la troisième puissance économique mondiale, comptant parmi les pays industrialisés les plus développés et les plus performants dans le monde.

L'Allemagne reconnaît que la santé publique au sein de l'Union européenne est une priorité cruciale qui ne peut être ignorée. Consciente des enjeux actuels, elle souligne la nécessité d'un investissement majeur pour renforcer les systèmes de santé et garantir une réponse efficace aux défis sanitaires. La pandémie de COVID-19 a en effet prouvé les nombreuses faiblesses des systèmes sanitaires européens trop peu résistants et leur manque de préparation face à ce genre de crise. L'Allemagne, en vue du nombre de morts qu'a causé la pandémie, plaide pour une meilleure coordination européenne et des systèmes de santé plus efficaces.

Alors que certains pays comme l'Allemagne consacrent plus de 12 % de leur PIB à la santé, d'autres peinent à atteindre 5 % (comme la Hongrie ou la Lettonie). Cette inégalité, qui se traduit par un manque d'accès aux soins, mène à des écarts d'espérance de vie (81 ans pour l'Allemagne contre 76 ans pour la Lettonie). Il est cependant important de souligner que l'Allemagne et d'autres pays (tels que l'Italie, la France) subissent un vieillissement croissant de la population ce qui nécessite davantage d'accompagnement et de moyens. Par ailleurs, la crise sanitaire a révélé la dépendance de l'Europe aux importations de médicaments et d'équipements médicaux, prouvant qu'il est donc essentiel d'investir plus pour assurer son autosuffisance.

Étant donné que l'Allemagne occupe le premier rang européen en matière de dépenses de santé, elle se tient prête à partager son expertise et à aider ses partenaires pour de meilleurs résultats. Le système de santé allemand repose sur une assurance maladie obligatoire, avec deux types d'assurances : l'assurance maladie légale (GKV) et l'assurance maladie privée (PKV). La GKV, qui couvre 90 % de la population, est basée sur la solidarité : les cotisations sont ajustées selon les revenus, et les prestations sont égales pour tous. Les médecins et hôpitaux sont directement payés par les caisses d'assurances. La PKV est accessible aux personnes à revenus plus élevés ou aux fonctionnaires, qui paient leurs frais puis sont remboursés. Le système est géré de manière autonome par les caisses d'assurance, les médecins et les hôpitaux, avec un cadre fixé par l'État. Ce modèle, introduit en 1883 par Otto von Bismarck, vise à garantir à tous l'accès aux soins, même en cas de maladie coûteuse, et est un exemple d'équilibre entre solidarité et gestion décentralisée.

L'Allemagne soutient pleinement le programme EU4Health, qui vise à renforcer les capacités de réponse aux crises sanitaires et à favoriser l'innovation médicale. Notre pays a déjà adopté des mesures visant à renforcer la résilience de son système de santé comme l'augmentation du budget de la santé à 12,7 % de son PIB en 2022, le développement d'un cadre réglementaire pour la production locale de médicaments essentiels ou encore des investissements majeurs dans la numérisation des services médicaux via l'initiative « Medical Informatics Initiative » (intégration des technologies de l'information dans le secteur de la santé).

Fort de son expérience, l'Allemagne préconise le développement de parcours de santé communs au pays de l'Union européenne tel que le dépistage de cancers, la promotion des campagnes de vaccination, ainsi qu'un échange coordonné entre les pays pour le renforcement de la formation du personnel médical. Il faut également tirer tous les enseignements de la pandémie de COVID-19 en continuant de la recherche médicale. Pour les futures crises sanitaires à venir, il est primordial que l'UE ait la pleine et entière maîtrise du développement de vaccins et traitements. De plus, notre pays

rappelle que toute harmonisation doit s'appuyer sur des bases financières solides et pense que la création d'un fonds européen de santé, à contribution variable selon les capacités économiques des États, pourrait être envisagée pour accompagner les pays en difficulté sans compromettre la gestion nationale des systèmes de santé.

L'Allemagne, résolument europhile, croit en une Europe unie et solidaire et reste persuadée que via le programme EU4Health, un système de santé européen plus robuste, accessible et innovant, bénéfique à tous les citoyens européens puisse être garanti pour de futurs défis. Tout en respectant l'autonomie des États, elle plaide pour une meilleure coordination européenne et des investissements communs dans l'innovation et la recherche.